



## Nationalité italienne et titre de séjour

Par **rugbys**, le **12/04/2012** à **09:39**

Bonjour,

Est-il possible qu'un salarié présente à l'employeur un titre de séjour français avec une nationalité italienne (salarié né au Maroc).

Merci de votre réponse.

Cdt

Par **P.M.**, le **12/04/2012** à **10:58**

Bonjour,

Il existe un service spécialisé dans les Préfectures des Départements et pour Paris à la Préfecture de Police...

L'obtention d'un titre de séjour d'un ressortissant de l'Union Européenne est automatique...

Par **rugbys**, le **12/04/2012** à **14:21**

Bonjour,

J'ai suivi votre conseil de contacter la préfecture (le service droit du travail des étrangers) et le titre de séjour n'est pas utile quand on est de nationalité italienne.

En fait, il s'agit d'un faux. Le salarié ne sera pas embauché.

Par ailleurs, j'ai été contacté en MP par une sombre société qui me propose ses services payants, à fuir.

Cdt